

Répartition de l'actif : trouver l'équilibre entre votre horizon de placement et votre tolérance du risque



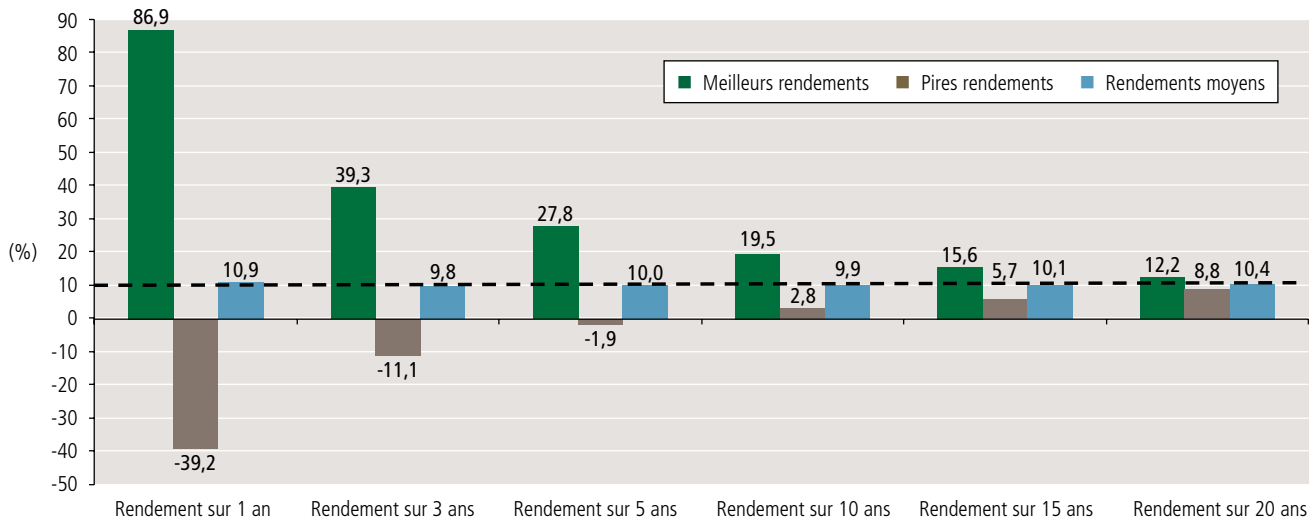
La répartition de l'actif consiste à placer son épargne dans différentes catégories d'actifs comme les actions, les obligations et les liquidités. Une répartition idéale peut éventuellement réduire le risque lié aux placements et augmenter les rendements; il est donc essentiel de faire les bons choix. Les deux principaux éléments à considérer dans le cadre de cette démarche sont votre horizon de placement et votre tolérance du risque.

HORIZON DE PLACEMENT

L'horizon de placement est déterminé en fonction de votre âge et du nombre d'années pendant lesquelles vos fonds seront placés. Généralement, un horizon de placement à long terme permet de supporter un niveau de risque supérieur, étant donné qu'il est possible

d'amortir les fluctuations éventuelles en conservant ses placements pendant un cycle de marché complet. Le tableau ci-dessous illustre la volatilité du marché sur des périodes données.

Réduction du risque sur un horizon de placement à long terme – Indice composé S&P/TSX de 1956 à 2011¹



¹ Source : Morningstar Direct, au 30 juin 2011. © 2011, Morningstar Research Inc. Tous droits réservés. Les renseignements fournis dans le présent document 1) sont la propriété de Morningstar ou de ses fournisseurs de contenu; 2) ils ne peuvent être reproduits ou distribués et 3) ils sont donnés sans garantie quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur à-propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables des dommages ou pertes découlant de l'utilisation des renseignements qu'il contient. Le rendement passé ne garantit pas le rendement futur. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements globaux annuels composés dégagés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur unitaire ainsi que du réinvestissement de tous les dividendes ou de toutes les distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres charges ou impôts payables par le porteur de titres, qui auraient pour effet de réduire le rendement.



TOLÉRANCE DU RISQUE

Chaque épargnant a son propre niveau de tolérance du risque et réagit différemment face aux fluctuations des marchés. Si un recul soudain de 20 % des marchés représente pour vous une occasion d'acquérir plus de titres, vous avez un niveau de tolérance du risque élevé. Si la seule pensée de perdre 20 % de la valeur de votre compte de retraite vous empêche de dormir la nuit, vous avez un niveau de tolérance du risque assez faible. Votre conseiller peut vous aider à déterminer quelle combinaison d'actif convient le mieux à votre situation.

L'IMPORTANCE DU RÉÉQUILIBRAGE

La valeur des actions et des obligations n'évolue pas en ligne droite. C'est pourquoi, sans supervision, votre portefeuille peut s'éloigner du modèle de répartition de l'actif initial que vous avez choisi. En rééquilibrant périodiquement vos placements pour respecter votre répartition cible, il est probable que votre portefeuille conserve un profil de risque stable.

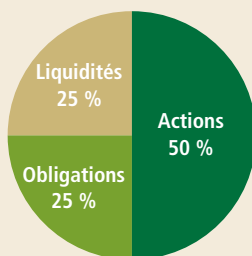
Le rééquilibrage peut procurer un autre avantage.

En effet, bien qu'il ne constitue pas une stratégie de synchronisation des marchés, il pourrait vous amener à virer des fonds d'une catégorie d'actif qui a enregistré de bons rendements (vendre quand les cours sont hauts) à une catégorie d'actif qui dégage des rendements faibles (acheter quand les cours sont bas). Cette méthode peut offrir des rendements attrayants à long terme et réduire la volatilité globale du portefeuille.

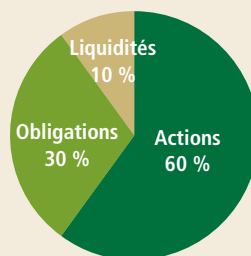
Grâce à la répartition de l'actif et au rééquilibrage, le processus de placement gagne en rigueur, ce dont la plupart des épargnants ont besoin. Avant d'appliquer une stratégie de répartition de l'actif ou de rééquilibrage à votre portefeuille, assurez-vous de bien en comprendre toutes les répercussions. Pour vous aider à prendre une décision éclairée, il serait judicieux d'obtenir l'opinion d'un conseiller.

Pourquoi rééquilibrer?

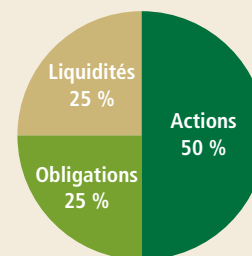
Répartition initiale de l'actif



Répartition altérée par la variation des rendements



Répartition cible rétablie



Solutions

Jean Chrétien, FMA, FCSI
Gentry Capital
1900 Prom. City Park Dr.
Suite 508
Ottawa, ON, K1J 1A3
613-746-7200 ext. 224
jean.chretien@manulifesecurities.ca



 **Investissements Manuvie**

Pour votre avenir^{MC}

© 2012 Financière Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les renseignements provenant de Statistique Canada sont utilisés avec la permission de Statistique Canada. Il est interdit de copier ou de diffuser à des fins commerciales des données intégrales ou modifiées, sans l'autorisation de Statistique Canada. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les données de Statistique Canada auprès de ses bureaux régionaux, sur son site web, à l'adresse www.statcan.gc.ca, ou par téléphone (sans frais), au 1 800 263-1136. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « Solide, Fiable, Sûre, Avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.